

Département du Loiret

VILLE DE PITHIVIERS

Arrondissement de  
Pithiviers

Accusé de réception en préfecture  
045-214502528-20231016-DEL2023\_108-DE  
Date de télétransmission : 20/10/2023  
Date de réception préfecture : 20/10/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du lundi seize octobre deux-mille-vingt-trois**

Convocation du  
09 octobre 2023  
Compte rendu affiché  
le 19 octobre 2023  
Nombre de membres  
- en exercice : 29  
- présents : 21  
- votants : 28

CG/SE  
N° 2023/108

**Étaient présents :** M. NOLLAND Maire, Mme HINCKY, M. AFACAN, Mmes DOUELLE, Mmes JORY, LÉVÊQUE, MM. MALARD, CHENE Adjoints, Mme LIGER, MM. SOUILAH, BROSSE, METIN, BRETON, SIMONET, Mmes GUIMON, MEUNIER, BEVIÈRE, PINÇON, VILLETTE, MM. BUIZARD-BLONDEAU, STROMBONI Conseillers Municipaux.

**Absents :** Mme PITA qui a donné pouvoir à Mme DOUELLE  
Mme SY qui a donné pouvoir à M. NOLLAND  
Mme LAMOTTE qui a donné pouvoir à Mme HINCKY  
M MAUSSION qui a donné pouvoir à M. BROSSE  
M. BURGEVIN qui a donné pouvoir à Mme LÉVÊQUE  
Mme HANATY qui a donné pouvoir à M. SOUILAH  
Mme DROUARD qui a donné pouvoir à M. STROMBONI  
Mme TABABI-BILBOT

**Président de séance :** M. NOLLAND

**Secrétaire de séance :** M. BROSSE

**RÉVISION DES TARIFS DU CIMETIÈRE MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2016/142 du 13 décembre 2016 fixant les tarifs des concessions et columbarium du cimetière,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2021/141 du 14 décembre 2021 relatif à la révision des tarifs du cimetière municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2023/109 du 16 octobre 2023 relatif à la création d'un nouvel espace pour les cavurnes dans le cimetière municipal,

Considérant la nécessité de réactualiser les tarifs afin de compenser les frais importants de reprise des concessions,

Considérant qu'il y a lieu de revaloriser les tarifs en tenant compte de l'inflation,

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Adopte** les tarifs énoncés ci-après applicables au cimetière municipal à compter du 17 octobre 2023 :

**CONCESSIONS CIMETIÈRE :**

Durée	Prix
15 ans	275 € (2 m <sup>2</sup> )
30 ans	551 € (2 m <sup>2</sup> )
50 ans	1 124 € (2 m <sup>2</sup> )

**COLUMBARIUM :**

Durée	Modèle Pyramide
15 ans	1 urne : 314 €
	2 urnes : 629 €
	3 urnes : 943 €
	4 urnes : 1 258 €

Durée	Modèle Floracube	Cavurne avec pierre tombale	Cavurne béton
	Prix	Prix	Prix
15 ans	702,00 €	1 348,00 €	702,00 €

**JARDIN DU SOUVENIR – Redevance plaque :**

Prix
90 €

**VACATIONS DE POLICE : 20 €**

Acte que les tarifs pour les terrains concédés feront l'objet d'une augmentation au 1er janvier de chaque année au regard de l'inflation (arrondie à l'euro supérieur),

Modifie en conséquence le règlement du cimetière par arrêté de M. le Maire.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Pithiviers le

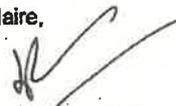
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

et publication ou notification du

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

  
Philippe NOLLAND

